

PRE

SIONS

ET

GOLFE DE GASCOGNE

IM

PACTS

PRESSIONS ET IMPACTS

GOLFE DE GASCOGNE

JUIN 2012

PRESSIONS BIOLOGIQUES ET IMPACTS ASSOCIÉS Extraction selective d'espèces, y compris les prises accidentelles et accessoires

Rejets de pêche

Marie-Joëlle Rochet
(Ifremer, Nantes).



Les rejets de pêche sont constitués d'individus d'espèces non commercialisables, rejetées quelles que soient leurs tailles, et d'individus d'espèces commercialisables.

Ces derniers sont rejetés soit du fait de leur taille, inférieure à la taille légale de débarquement ou à la taille marchande, résultant de l'inadéquation entre l'engin de pêche et la taille légale de débarquement, soit du fait de leur état (animaux blessés), soit du fait d'un quota atteint et donc fermé, soit du fait d'autres règlements concernant la composition spécifique des captures – règlement n°850/98 imposant le respect d'un pourcentage minimum d'espèces cibles –, soit pour ajuster les débarquements à la demande du marché.

Les rejets d'espèces non commerciales concernent principalement, chez les poissons, le chinchard, le tacaud, le grondin, le sprat et le callionyme lyre. Néanmoins, l'analyse des rejets portera principalement sur les espèces commerciales, où il existe un nombre plus important d'échantillons.

Les flottilles communautaires exercent dans le golfe de Gascogne une grande diversité d'activités. Filets, chaluts et palangres ciblent poissons démersaux, crustacés et céphalopodes. Les crustacés sont également capturés dans des casiers. Petits et grands pélagiques sont capturés par chalutage ou senne coulissante. Il s'agit ici, dans un premier temps, de caractériser la pression : fraction de la capture totale rejetée par métier, espèces rejetées, causes des rejets, afin de qualifier, dans un deuxième temps, l'impact des rejets sur l'écosystème.

1. MÉTHODOLOGIE

Le diagnostic ci-dessous est établi sur la base de données du programme d'observation à la mer ObsMer (voir la contribution thématique « Captures accidentelles ») collectées de 2003 à 2008. La flottille langoustinière française du golfe de Gascogne fait l'objet depuis 2003 d'un effort d'échantillonnage soutenu.

Le programme national a pris un nouvel essor en 2009 ; chaque année le plan national d'échantillonnage prévoit l'observation d'environ 2 000 marées. En 2009 et 2010, moins de la moitié de cet objectif a été atteint, mais on peut espérer une amélioration dans les années à venir. En principe, ce programme devrait suffire à produire les données nécessaires pour le suivi des rejets dans les pêcheries françaises. Dans le golfe de Gascogne, cette augmentation de l'effort va bénéficier en particulier à la connaissance des flottilles autres que les langoustiniers.

2. FRACTION DE LA CAPTURE TOTALE REJETÉE PAR MÉTIER

Les chalutiers ciblant la langoustine aux chaluts jumeaux ou simples rejettent en moyenne de 55 à 60 % de leur capture totale en poids ; la même proportion est rejetée par les navires ciblant la crevette grise en zone côtière. Les chalutiers ciblant les poissons démersaux aux chaluts jumeaux rejettent en moyenne 32 % de leur capture, avec une grande variabilité inter-annuelle. Les trémailleurs, principal métier aux arts dormants, pratiqué en zone côtière, génèrent en moyenne 27 % de rejets. Les fileyeurs localisés en Sud Cornouaille et le long de la côte landaise, recherchant rouget barbet, merlu, lieu jaune, bar, sparidés et divers poissons, présentent un taux de rejet moyen de 13 % [1].

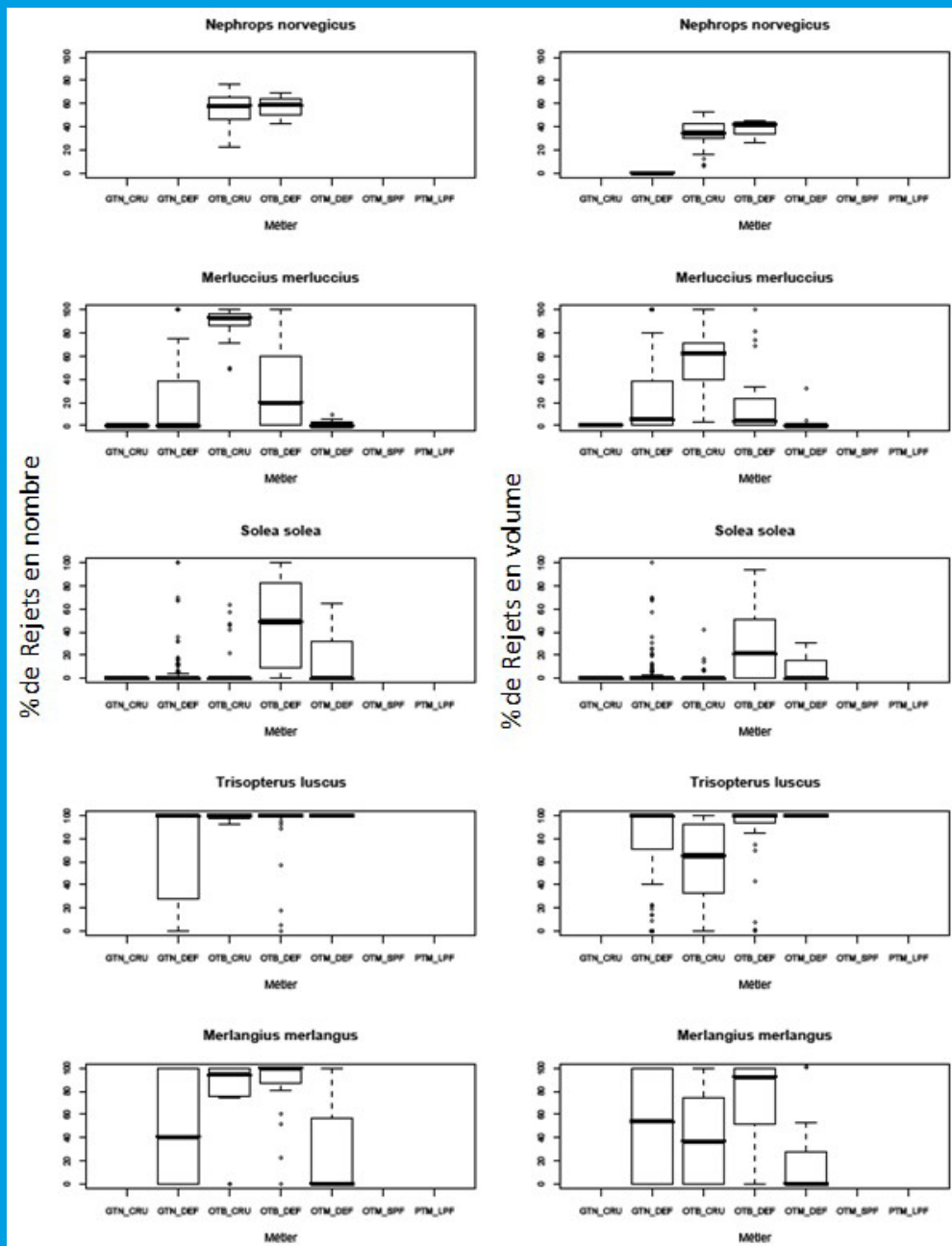
3. ESPÈCES REJETÉES

Dans le golfe de Gascogne, les espèces les plus rejetées en poids et en nombre sont la langoustine et le merlu. 1 000 à 2 000 tonnes de merlu et 2 000 à 5 000 tonnes de langoustine sont rejetées chaque année alors que les débarquements de langoustine fluctuent autour de 3 000 tonnes [2].

Ces espèces, capturées principalement par les chalutiers langoustiniers, ont des taux de rejet variables selon les métiers (figure 1), les années et les saisons. La langoustine représente l'espèce cible pour cette flottille, le merlu est une espèce accessoire dont les juvéniles fréquentent les zones de pêche à la langoustine (vasières). Des rejets abondants persistent, malgré l'effort consacré depuis plusieurs années au développement d'engins plus sélectifs, et en dépit de l'évolution de la réglementation qui comporte un nombre croissant de mesures techniques [3].

Raies, cardines et sole perdrix sont des espèces rejetées en quantités non négligeables par les métiers du chalutage de fond ; les rejets sont constitués de petits individus qui n'ont pas atteint la taille de première commercialisation. Les tacauds sont capturés en quantités abondantes dont une grande proportion est rejetée. Le terme tacauds regroupe trois espèces, l'espèce dominante dans les rejets est le petit tacaud, espèce non commerciale de petite taille. Merlan bleu et chinchard ont fait l'objet de captures et de rejets élevés par les chalutiers langoustiniers, jusqu'à la mise en place, en 2006, de la réglementation imposant un dispositif sélectif à mailles carrées. Dans les années récentes, les captures de ces espèces ont chuté et donc les rejets aussi.

Les fileyeurs ne produisent que peu de rejets, sauf pour le tourteau qui est rejeté en grande quantité par les trémailleurs.



NB : Représentation par des box plots (ou boîtes à moustaches) : le rectangle tracé va du percentile 25 au percentile 75 et est coupé par la médiane (représentée par un trait plus épais). À ce rectangle sont ajoutés des segments qui mènent aux extrémités aux valeurs minimum et maximum. Les points en dehors du rectangle et des segments représentent les « outliers » (valeurs exceptionnelles).

Figure 1 : Fraction rejetée par métier en nombre (à gauche) et en poids (à droite) pour les principales espèces commerciales : langoustine (*Nephrops norvegicus*), merlu (*Merluccius merluccius*), sole (*Solea solea*), tacaud (*Trisopterus luscus*) et merlan (*Merlangius merlangus*) dans le golfe de Gascogne.

Glossaire des métiers : GTN_CRU : Filets maillants à crustacés, GTN_DEF : Filets maillants à démersaux, OTB_CRU : Chaluts de fond à panneaux à crustacés, OTB_DEF : Chaluts de fond à panneaux à démersaux, OTM_DEF : Chaluts pélagiques à panneaux à démersaux, OTM_SPF : Chaluts pélagiques à panneaux à petits pélagiques, PTM_LPF : Chaluts boeufs pélagiques à grands pélagiques (Sources : Ifremer, 2011).

4. CAUSES DE REJETS DE MERLU

La structure en classes de taille des individus de rejets de merlu (figure 2) [4] illustre la diversité des causes de rejet de cette espèce dans le golfe de Gascogne :

- captures essentiellement sous-taille par un engin à petite maille ciblant une autre espèce et rejet de la quasi-totalité de la capture (chalut à langoustines, figure 2A) ;
- captures en partie sous-taille par un engin non-sélectif ciblant la communauté démersale (chalut de fond, figure 2B) ;
- captures débarquées en quasi-totalité pour un engin non-sélectif opéré dans la colonne d'eau où seuls les merlus de grande taille sont présents (chalut pélagique, figure 2C) ;
- rejets de tailles diverses quand les temps d'immersion peuvent causer des dommages aux captures (filet maillant, figure 2D).

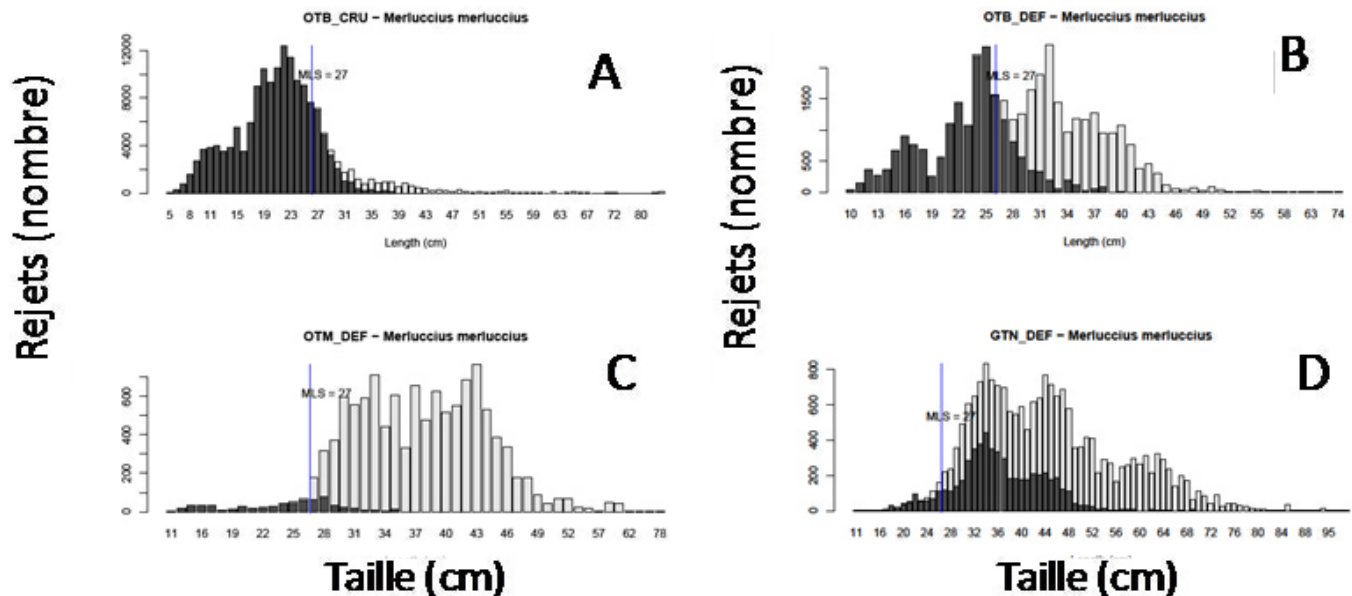


Figure 2 : Structure en classes de taille des individus de merlu (*Merluccius merluccius*) capturés et rejetés par les chaluts de fond à crustacés (OTB_CRU, A), chaluts de fond à démersaux (OTB_DEF, B), chaluts pélagiques à démersaux (OTM_DEF, C) et filets maillants à démersaux (GTN_DEF, D). En blanc : les individus débarqués, en gris : les rejets. MLS = Minimum Landing Size (taille commerciale minimum) (Sources : Ifremer, 2011).

5. IMPACTS DES REJETS

Les rejets peuvent avoir un impact important sur l'état des ressources exploitées, qui est caractérisé dans la contribution thématique « Extraction d'espèces ». Les captures non débarquées de langoustine et de merlu contribuent de façon significative à la mortalité par pêche de ces deux espèces, ce qui contribue à l'incertitude sur l'évaluation de ces stocks [3].

Une étude dans le golfe de Gascogne suggère que les rejets de merlu ne constitueraient pas une perturbation pour le réseau trophique benthique, car les quantités rejetées sont négligeables par rapport au bilan de production de l'écosystème du fond [5] ; ce résultat est à confirmer car les compartiments de l'écosystème ont été analysés à des échelles différentes.

En résumé, en dépit des efforts mis en œuvre pour améliorer leur sélectivité, les chalutiers langoustiniers rejettent plus de la moitié de leurs captures, ce qui a un impact significatif sur les stocks de langoustine et de merlu. D'autres espèces comme le tcaud ou le tourteau subissent également une forte mortalité induite par les rejets. Malgré le développement des programmes d'observation à la mer, il faut cependant souligner que l'information sur les rejets repose sur un nombre limité d'échantillons suggérant ainsi une incertitude (non quantifiée à ce jour) quant à leur représentativité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Guérineau L., Rochet M.J., Péronnet I., 2010. Panorama des rejets dans les pêcheries françaises, Ifremer 2010.
Disponible sur : <http://archimer.ifremer.fr/doc/00001/11232/>
- [2] Rochet M-J, Bertignac M, Fifas S, Gaudou O, Talidec C., 2006. Estimating discards in the French Nephrops fishery in the Bay of Biscay. ICES 2006 / K : 24 2006 : poster.
- [3] ICES, 2010. ICES advice 2010, book 7, section 7.4.10. 2010 : 40-44.
- [4] Van Helmond A.T.M., Uhlmann S.S., 2011. BADMINTON : Bycatch and Discards: Management, Indicators, Trends And locatiON. Work Package 1 report. IMARES.
- [5] Le Loc'h F., 2004. Structure, fonctionnement, évolution des communautés benthiques des fonds meubles exploités du plateau continental Nord Gascogne. Spécialité Océanologie Biologique. Brest : Université de Bretagne Occidentale (378 pp.).